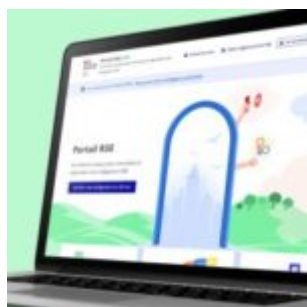


# Un portail pour faciliter la mise en conformité des entreprises à la RSE



© 2025 Les Echos Publishing

Les entreprises, en particulier les plus grandes, doivent satisfaire à un certain nombre d'obligations réglementaires au titre de la responsabilité sociétale des entreprises, la fameuse RSE.

Ces obligations étant diverses et nombreuses (rapport de durabilité, déclaration de performance extra-financière, base de données économiques, sociales et gouvernementales, index de l'égalité professionnelle, dispositif d'alerte, plan de vigilance, dispositif anti-corruption, bilan des émissions de gaz à effet de serre et plan de transition, audit énergétique), les pouvoirs publics, en l'occurrence la Direction générale des entreprises (DGE), ont mis en place [un portail](#) destiné à aider les entreprises à les connaître et à y répondre.

Ainsi, ce portail permet aux entreprises :

- de s'informer précisément, via des fiches réglementaires présentant chaque dispositif, sur les diverses réglementations applicables en matière de RSE et de savoir, grâce à une simulation, les obligations auxquelles elles sont soumises ;
- de créer leur tableau de bord afin de piloter et de suivre leurs déclarations.

**En pratique** : pour avoir accès à ces outils, les entreprises doivent s'identifier en renseignant leur dénomination sociale ou leur numéro Siren et créer un compte.

## Le rapport de durabilité

Le portail fait également un focus sur la directive européenne, dite CSRD (« Corporate sustainability reporting directive »), qui impose aux grandes entreprises de publier des informations extra-financières en matière environnementale, sociale et de gouvernance dans un rapport « de durabilité » intégré à leur rapport de gestion. Cet espace CSRD contient notamment un guide qui présente les différentes étapes pour se mettre en conformité avec cette obligation et établir son rapport de durabilité.

Enfin, le portail met à disposition des entreprises une fonctionnalité, basée sur l'intelligence artificielle (IA), qui leur permet de réaliser une analyse d'écart, c'est-à-dire de comparer leur situation actuelle avec une situation cible conforme aux normes européennes. Concrètement, cette IA peut scanner les documents ESG d'une entreprise (documents relatifs aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance) pour en extraire les informations publiques pertinentes qui répondent aux exigences de la directive CSRD. Elle facilite ainsi la collecte d'informations et l'identification des points à améliorer par l'entreprise pour être en conformité aux exigences européennes.